

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 21 novembre 2024**

ALLOCATION D'UNE AIDE À LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE

Délibération n° DELIB_04_FI_24_11_21_AIDE_PUBLIC_JOURNAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024

VU

- Les statuts de l'INSEAMM

Le Président,

EXPOSE

Une des missions statutaires de l'EPCC est de participer au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle.

L'INSEAMM, dans le cadre des activités de recherche mises en place par Les Beaux-Arts de Marseille, souhaite s'engager dans la publication du journal #3 « *Traverser Marseille/Alger/Ghardaïa* », édité par le collectif Suspended spaces. Ce journal restitue la troisième étape d'un projet de recherche artistique mené par le collectif. Il inclut, entre autres, des textes produits dans le cadre du colloque organisé les 17, 18 et 19 avril au Mucemlab, auquel avaient participé des étudiant·es et des enseignant·es des Beaux-Arts de Marseille.

Le lancement de ce journal aura lieu à l'Institut Français d'Alger le 31 août 2024 lors du vernissage de l'exposition « *Marseille/Alger/Ghardaïa. Al wasla – Se relier* », commissariée par Vanessa Brito avec le collectif Suspended spaces.

L'engagement de l'INSEAMM prendra la forme d'une participation au financement de l'ouvrage à concurrence de la somme de 4 500 € TTC (quatre mille cinq-cents euros).

L'Éditeur s'engage à remettre aux Beaux-Arts de Marseille 150 exemplaires de l'ouvrage à titre gratuit et à mentionner « Publié avec le soutien des Beaux-Arts de Marseille - INSEAMM et de la Ville de Marseille » sur une page de l'ouvrage.

Il vous est également proposé d'autoriser le Directeur général de l'INSEAMM à signer la convention d'aide à la publication pour cet ouvrage.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'accepter ma proposition.

DÉCIDE

Article 1 : D'apporter une aide financière de 4 500€ à la publication du Journal #3 Traverser Marseille/Alger/Ghardaïa dirigé par le collectif Suspended spaces ;

Article 2 : D'autoriser le Directeur général à signer la convention à intervenir entre l'INSEAMM et SUSPENDED SPACES ;

Article 3 : De prévoir les crédits correspondants au budget .

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 27 |
| Nombre de membres présents | 19 |
| Nombre de suffrage exprimés | 20 |
| Votes pour | 20 |
| Votes contre | 0 |
| Abstention | 0 |

La présente délibération mise aux voix est :

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Publiée le : 21/11/24

Transmise au représentant de l'État le 22/11/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20241121-CA241121_JOURN-DE
Reçu le 21/11/2024

